

**Compte-rendu du comité syndical  
du 24 mai 2018 à 18h00**

L'an deux mille dix-huit, le 24 mai à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (23) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

**Pouvoirs (8) :**

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

**Excusés (3) :**

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1<sup>ère</sup> VP (Estelle PARROT, excusée),

**Assistaient également à la réunion :**

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.  
Maëlle Marchand, Le Petit Courrier du Val de Loir

## Ordre du jour

- 1 Délibérations
  - 1.1 Renouvellement convention plateforme marchés publics CD72
  - 1.2 Avancement grade adjoint animation principal 2ème classe
  - 1.3 Création poste adjoint animation principal 2ème classe
  - 1.4 Renouvellement de la convention avec Berger Levrault/Segilog 2018/2021
  - 1.5 Indemnités au receveur de la collectivité. reporté
  - 1.6 Décision modificative budgétaire n°1
  - 1.7 Admission en non valeurs de titres impayés
  - 1.8 Gestion du Matériel Culturel
  - 1.9 Présentation des projets culturels à destination du jeune public inscrits au CLEA pour l'année scolaire 2018/2019
  - 1.10 Demande de Licence d'entrepreneur du spectacle
  - 1.11 Plan climat
  - 1.12 Délibération sur la maquette financière de l'avenant NCR n°2
  - 1.13 Désignation des membres du CODIR de l'OTVL - reporté
  
- 2 Informations
  - 2.1 Composition du collège 2 du CODIR de l'OTVL – porter à connaissance
  - 2.2 Remplacement de Monique Rousseau en attente de l'arrivée d'un nouvel agent
  - 2.3 Présentation du Programme d'animations du PAH pour l'été 2018
  - 2.4 Appel à candidatures pour Malices au Pays et FestiLoir 2019
  - 2.5 Présentation du bilan Malices au Pays 2018
  - 2.6 Point d'avancement sur le Voyage Numérique
  - 2.7 Partenariat SIG départemental : les évolutions pour 2018
  - 2.8 Charte Qualité Proximité : 4 premières adhésions
  
- 3 Questions diverses
  - 3.1 Dates à retenir :

Monsieur le Président sollicite un membre du comité syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 22/03/2018 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués. Marc Lesschaeve est nommé secrétaire de séance. Le PV du 22 mars est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Président, à l'unanimité, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour, sur table, concernant la modification de la création d'une régie de recettes et d'avances.

## **1 Délibérations**

### **1.1 Renouvellement convention plateforme marchés publics CD72**

La convention signée en 2013 avec le Conseil Départemental pour l'accès gratuit à la plateforme Sarthe Marchés Publics est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Il convient de la renouveler pour une durée de trois ans, afin de nous permettre d'avoir accès à ce service incontournable pour la dématérialisation de nos marchés.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce renouvellement.

### **1.2 Avancement grade adjoint animation principal 2ème classe**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Pour l'année 2018 un adjoint territorial d'animation est promuable au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Président propose de fixer le ratio à 100%.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cet avancement de grade et le taux fixé.

### **1.3 Création poste adjoint animation principal 2ème classe**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération précédente, vu les avis favorables du comité technique et de la commission administrative paritaire, Monsieur le Président propose au comité syndical de créer un poste permanent d'adjoint animation principal 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création de poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

### **1.4 Renouvellement de la convention avec Berger Levraut/Segilog 2018/2021**

La convention signée en 2015 avec Berger-Levraut/SEGILOG arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2018. Il convient de la renouveler afin de permettre la continuité du service comptable.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de la convention avec Berger-Levraut.

### **1.5 Indemnités au receveur de la collectivité.**

Comme M. le receveur de la collectivité vient tout juste de prendre son poste, le Président demande à ce que la fixation du taux d'indemnité soit reportée pour la fin de l'année.

#### **La délibération est donc ajournée.**

### **1.6 Décision modificative budgétaire n°1**

Le budget voté en mars ne prend pas en compte le report du déficit en section d'investissement pour 86 891,55€.

Par ailleurs deux titres ont été émis en 2017 sous un nom de particulier alors qu'ils auraient dû l'être au nom de la société. Le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » est crédité à hauteur de 2 800€, Il convient donc de l'abonder.

- dépenses d'investissement : déficit reporté - art 001 :	<b>+ 86 891,55 €</b>
- recettes d'investissement : virement de la section de fonctionnement - art 021 :	<b>+ 86 891,55 €</b>
- dépenses de fonctionnement : virement à la section d'investissement - art 023 :	<b>+ 86 891,55 €</b>
- dépenses de fonctionnement : titres annulés sur exercices antérieurs - art 673 :	<b>+ 3 909,81 €</b>
- dépenses de fonctionnement : dépenses imprévues - art 022 :	<b>- 90 801,36 €</b>

### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette décision modificative.

#### **1.7 Admission en non valeurs de titres impayés**

Monsieur le Président présente au comité syndical la liste des titres restant à recouvrer pour lesquels il sollicite une admission en non-valeur sur proposition du trésor public, constatant que les démarches en recouvrement ont été infructueuses et prenant en compte l'ancienneté de la créance.

### **Délibération du comité syndical :**

Il s'agit avant tout de créances concernant la taxe de séjour pour un montant de 2025,56 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'admission en non-valeur de titres impayés qui lui sont présentés.

#### **1.8 Gestion du Matériel Culturel**

La commission Culture et Patrimoine a réexaminé le mode de gestion du matériel culturel, tel qu'il existe actuellement et propose la solution suivante afin de maintenir ce matériel en bon état de fonctionnement et garantir un usage conforme aux objectifs fixés initialement :

Le chiffrage (voir ci-dessous) s'élève à un coût annuel de 4 200€ pour la vérification à l'entrée et la sortie du matériel en prêt. Une solution de stockage et de mise à disposition du personnel serait possible avec la ville du Lude (Espace Ronsard et embauche d'un nouveau régisseur à partir de septembre à temps partiel). Les praticables resteraient à La Flèche.

##### **Contrôle à la sortie et l'entrée du matériel**

3h/semaine

42 semaines par an

coût horaire 21,43

coût annuel : 2 700 €

##### **stockage et entretien**

locaux : gratuit

petites réparations 500 €

grosses réparations 1 000 €

**Coût annuel global 4 200 €**

Pour financer ce coût, la commission propose la mise en place d'une régie avec un système d'abonnement annuel au service (de l'ordre de 150€ par an).

La ligne de financement NCR serait utilisée pour partie pour acheter du matériel complémentaire pour le prêt et pour FestiLoir, une sono pour les visites guidées du Pays d'art et d'histoire, et autre partie pour acheter du matériel pour le compte des écoles de musique du territoire, selon la proposition ci-dessous :

<u>La Flèche</u> :	violons et violoncelles.
<u>Sud Sarthe dont l'école du Lude</u> :	matériel sono, matériel pour l'éveil artistique et musical, un piano et un xylophone.
<u>Loir-Lucé-Bercé</u> :	timbales.

### **Délibération du comité syndical** :

La discussion s'engage autour de la question de l'abonnement annuel de 150 € pour le prêt du matériel culturel, qui serait à supporter par chaque emprunteur qu'il soit commune, communauté de communes ou association. Les avis sont partagés.

Concernant l'achat de matériel pour le compte des écoles de musique, Delphine Massart précise qu'environ 10.000 euros HT seront redistribués à chacune d'entre-elles et que cette somme couvre une grande partie des investissements envisagés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, avec 18 voix pour, 9 abstentions et 4 voix contre, approuve la solution proposée.

### **1.9 Présentation des projets culturels à destination du jeune public inscrits au CLEA pour l'année scolaire 2018/2019**

La commission Culture et Patrimoine propose d'inscrire 5 projets au CLEA pour l'année 2018/2019 :

#### ➤ **Projet de « Fête des lumières » à Aubigné-Racan**

##### Concept :

Découverte et réappropriation du patrimoine à travers une démarche créative faisant appel aux approches sensorielles décalées et aux techniques de l'ombre et de la lumière.

Pour la 1<sup>ère</sup> année, la commission a choisi de faire sa 1<sup>ère</sup> fête au centre du territoire, au sein de la Communauté de communes Sud-Sarthe, dans la commune d'Aubigné-Racan. Ce projet sera mené les deux années suivantes sur les deux autres communautés de communes.

Pour mener à bien ce projet, le Pays d'art et d'histoire s'associe à « Patrimoine à roulettes », collectif spécialisé dans la pédagogie active dans l'approche du patrimoine culturel.

Patrimoine à roulettes formera du personnel ou des bénévoles des communes de la communauté de communes afin que des actions soient menées sur un maximum de communes et que cette fête puisse être organisée les années suivantes sur l'ensemble des communes intéressées.

### Déroulement de l'action :

#### **Axe 1 : formation des adultes**

Formation des animateurs aux techniques de création et de fabrication de lanternes qui seront préparées pour la fête des lumières sur le temps du centre de loisirs.

Formation des guides-conférenciers (ouverte au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire de la Région) aux techniques du théâtre d'ombres, en vue de la valorisation du patrimoine.

#### **Axe 2 : travail en milieu scolaire**

Avec les deux écoles d'Aubigné-Racan : mise en place d'actions dans le cadre scolaire (création de vitraux pour les fenêtres des écoles, création de scènes en théâtre d'ombres, ...).

#### **Axe 3 : le tissu associatif et les habitants**

Travail avec les habitants, les associations locales de jeunes, le centre de loisirs, la bibliothèque, l'école de musique, ... Un atelier familial sera organisé un samedi après-midi.

#### **Axe 4 : participation à la fête des lumières le 01 février 2019 (et peut-être le 02 février)**

Déambulation qui partira de l'école. Un maximum des surfaces vitrées se trouvant sur le circuit de déambulation pourront être décorées : vitrines des magasins occupées et non occupées, fenêtres des habitants qui auront accepté de participer. Les lanternes fabriquées par le centre de loisirs accompagneront le cortège.

L'arrivée se fera sur une des places où différentes animations et stand de crêpes seront proposés.

### Durée et période(s) de réalisation :

- Actions de formation et d'interventions dans les écoles : du **19 novembre au 30 novembre 2018**
- Interventions dans les écoles et ateliers avec les associations, habitants, ... : du **17 janvier au 30 janvier 2019**
- Fête des lumières : **01 février 2019**

### Budget

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels extérieures</i>	24 618,00 €	<i>SMPVL - PAH</i>	5 542,00 €
Intervenants "patrimoine à roulettes"	17 200,00 €		
Régisseur	1 050,00 €		
Hébergement	1 800,00 €		
Repas intervenants	1 500,00 €		
Déplacements	1 268,00 €		
Matériel	1 800,00 €		
Matériel Lanternes	1 500,00 €	<i>Subventions</i>	22 118,00 €
<i>Intervention en interne</i>	3 042,00 €	<i>DRAC (CLEA)</i>	4 500,00 €
Intervention Service Education du PAH - 1 n	3 042,00 €		
		Région	5 000,00 €
		LEADER	7 000,00 €
		LEADER formation	5 618,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>27 660,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>27 660,00 €</b>

## ➤ **Projet Théâtre Scientifique**

### Concept :

3<sup>ème</sup> et dernier volet de la résidence théâtre en partenariat avec la ville du Lude, le projet 2018-2019 s'inscrit en parallèle de celui proposé en 2017-2018. Si le projet 2017-2018 traitait du mensonge, celui-ci traitera de la vérité et prendra clairement une orientation scientifique. Il répond, comme dans les deux premiers volets à une attente de l'Education Nationale : faire le lien entre les classes de **3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> générale, 3<sup>ème</sup> et Lycées professionnels.**

Dans cette volonté commune de développement d'une éducation culturelle auprès des adolescents, la Compagnie Elapse est accueillie pour une résidence d'action de 6 mois autour d'un projet accompagné par les fonds européens Europe Créative : « Cathexis, la vérité en processus ».

*Cathexis #1 La Vérité en Procès(sus)* est un événement judiciaire interactif qui transforme le dispositif traditionnel scène/salle en un tribunal du futur. Il traite du rapport entre Vérité et Technologie, initialement dans le domaine de la Justice mais par extension, dans tous les domaines de la vie contemporaine.

Cette démarche se construit en 2 volets : résidence d'action (68 heures d'atelier prévues) et diffusion de la pièce au début de l'année 2019.

### Déroulement de l'action :

#### **Axe 1 : actions artistiques auprès des publics scolaires**

##### **1.1 Volet Ecriture**

Une classe travaille avec W. DAVID HANCOCK et NICK MILLETT, co-auteurs de la pièce à l'écriture de scène autour de la notion de « Vérité ».

20h d'intervention

##### **1.2 Volet Théâtral**

Une autre classe développe le jeu théâtral et la mise en scène accompagné par NICK MILLETT, co-auteur et metteur en scène de la pièce et Clara NORMAND, en s'appuyant sur le travail d'écriture effectué par la première classe.

20h d'intervention

##### **1.3 Volet Scientifique et technique**

Une troisième classe travaille avec les chercheurs sur la création d'outils technologiques simples pour la détection de réactions. Les acteurs du projet « Cathexis, la vérité en processus » étant originaires de toute l'Europe et des Etats Unis, il est envisagé qu'une partie du projet soit travaillée en anglais, ou d'autres langues.

20h d'intervention

##### **1.4 Rencontres interclasses et mise en commun du travail**

Différentes phases de mise en commun du travail sont prévues tout au long de l'année scolaire. La restitution de travail final s'appuie sur un projet commun nourri des 3 expériences.

8h d'intervention

#### **Axe 2 : Diffusion**

Il sera proposé aux élèves de découvrir le travail de la compagnie à travers la représentation de la pièce « Cathexis, la vérité en processus » en janvier 2019 à l'Espace Ronsard au Lude.

Durée et période(s) de réalisation :

**Octobre 2018 à juin 2019 :** Interventions des artistes et chercheurs auprès des élèves de 3<sup>ème</sup>, 2nd et lycées professionnels

**23 et 25 janvier 2019 :** Diffusion de la création de la compagnie *Elapse* « Cathexis, la vérité en processus »

Budget

Dépenses		Recettes	
<i>Programmation "Cathexis"</i>	10 500,00 €	<i>SMPVL-Culture</i>	4 000,00 €
Programmation artistique (2 séances)	8 000,00 €		
Hébergement et restauration	1 500,00 €	Communes	4 000,00 €
Transport technique	1 000,00 €	Le Lude	4 000,00 €
Transport artistique	800,00 €		
<i>Actions sensibilisation</i>	10 430,00 €		
Actions longues : 20 h d'interventions sur 4 classes (x 60€)	4 800,00 €	Subventions	15 930,00 €
Interventions courtes 4h x 9 classes (x60 €)	2 160,00 €	LEADER	5 930,00 €
Transport	2 400,00 €	DRAC (CLEA)	6 000,00 €
Hébergement et restauration	1 070,00 €	REGION	4 000,00 €
		DEPARTEMENT	
<i>Transports scolaires</i>	3 000,00 €		
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>23 930,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>23 930,00 €</b>

➤ Projet Malices au Pays

Du 28 janvier au 13 février 2019 aura lieu la 5<sup>ème</sup> édition de Malices au Pays. Dans ce cadre, seront proposés :

- Une programmation sur 6 communes (3 communes « pôle culturel » – La Flèche, Le Lude, Montval-sur-Loir – et 3 autres communes).
- Chaque commune accueillera au moins un spectacle hors temps scolaire programmé dans le cadre d'une journée familiale (ateliers, expositions et autres activités en partenariat avec les acteurs locaux puis le spectacle en fin d'après-midi) et au moins un spectacle pendant le temps scolaire.
- 4 ateliers de pratique artistique de 15 à 20 heures par classe (1 à 2 classes maximum par atelier), en priorité aux communes qui ne sont pas « pôle culturel ». Les ateliers débiteront mi-octobre/début novembre avec une présentation du travail lors du festival Malices.

## Budget

Dépenses			Recettes			
<i>Programmation</i>			<i>SMPVL-Culture</i>			13000 €
Programmation artistique Grandes communes		24226 €				
Programmation artistique Petites communes		17457 €				
Hébergement et restauration (pris en charge par les communes)		3850 €	Communes	Nbre	Partic.	8400 €
Droits d'auteur		0 €				
		2919 €	Château du Loir	1	2000	2000 €
			La Flèche	1	2000	2000 €
			Le Lude	1	2000	2000 €
			Autres communes	3	800	2400 €
<i>Technique (spectacles autonomes)</i>			<i>Partenariats</i>			0,00
Technicien		2500 €				
Location		2000 €				
		500 €				
<i>Actions sensibilisation</i>			<i>Subventions</i>			20186 €
		8000 €				
<i>Transports scolaire</i>			<i>Subventions</i>			20186 €
	<i>Nb bus</i>	3360 €				
140 euros par bus	24	3360 €	LEADER			7 186,00
			DRAC (CLEA)			8 000 €
			Région			5000 €
<i>Communication</i>						
		3500 €				
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>41586 €</b>

### ➤ Projet P'tite Vadrouille

Depuis 2014, **La P'tite Vadrouille** a pour ambition de favoriser l'accès à l'art et la culture au plus grand nombre. Ce projet a été conçu en partenariat entre le Pays Vallée du Loir et la Caisse d'Allocation Familiale, en concertation avec le CLA (Comité Local d'Animation) des Centres Sociaux. Les réseaux de centres sociaux repèrent, mobilisent et accompagnent les familles bénéficiaires sur une sélection d'événements.

Par le biais d'une destination surprise pour les familles qui attise leur curiosité mais évite également les « a priori », parents et enfants se retrouvent immergés dans la pratique d'une activité artistique ou la découverte d'une animation propice aux échanges et aux partages et permettant une ouverture culturelle partagée : théâtre, éveil corporel, musique, pratique cinéma, photo...

En 2018-2019, les familles, à tour de rôle et accompagnées par les professionnels des centres sociaux, EVS, service familles et le chargé de mission culture du PETR, se chargeront de proposer une programmation et des ateliers de pratiques artistiques aux autres familles.

## Budget

Dépenses		Recettes	
Ateliers	3000 €	SMPVL - Culture	2000 €
Spectacles	1500 €	CAF	2000 €
Transports	2100 €	Centres sociaux	600 €
		DRAC - CLEA	2000 €
	<b>6600 €</b>		<b>6600 €</b>

➤ **Projet « Danse et Patrimoine »**

Les Conseillères pédagogiques de la circonscription de Château-du-Loir se sont rapprochées du Pays pour lui proposer de monter un projet en collaboration avec l'Education Nationale. Il sera proposé à 5 écoles volontaires de la circonscription un projet de danse et de patrimoine. L'objectif est de travailler sur le ressenti et l'appropriation de son corps et de son environnement.

Trois axes d'interventions sont programmés :

volet 1 : formation danse à destination des enseignants (6h)

volet 2 : - interventions danse dans les classes avec création d'un spectacle (6h/classe)  
- choix et découverte d'un lieu patrimonial où le spectacle serait donné (4h)

volet 3 : représentation publique d'un spectacle par les enfants dans un lieu patrimonial

Intervenants : Cie Zutano Bazar

Pays d'art et d'histoire

**Budget**

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels</i>	4 000,00 €	SMPVL - PAH	1 500,00 €
Intervenants Zutano Bazar	2 200,00 €	Education Nationale	2 000,00 €
Déplacements	300,00 €	Participation des écoles et Education Nationale	2 000,00 €
Matériel	200,00 €		
Intervention du PAH	1 300,00 €		
		<i>Subventions</i>	
<i>Coordination du projet</i>	3 500,00 €	DRAC (CLEA)	2 000,00 €
Service éducatif PAH (salaire)	1 500,00 €		
Education Nationale (salaire)	2 000,00 €		
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>

Le comité syndical insiste sur le fait qu'il faut inviter la circonscription académique de La Flèche à participer plus activement. Ceci ne relève malheureusement pas du fait du PETR qui invite systématiquement les représentants des circonscriptions du territoire et diffuse largement les informations. Il est rappelé que ces projets, subventionnés à 80% contribuent à animer le territoire.

**Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les cinq projets présentés.

### **1.10 Demande de Licence d'entrepreneur du spectacle**

La Licence d'entrepreneur du spectacle n°3 (Diffuseur de spectacle) du PETR Pays Vallée du Loir a expiré au 31 mars 2018. Une nouvelle demande est en cours d'instruction. La licence est obligatoire pour toute structure privée ou publique, à but lucratif ou non qui diffuse au moins 7 spectacles dans l'année et ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles Pour cela le Comité Syndical doit désigner le titulaire de la licence. Le titulaire est responsable devant la loi. Il est proposé que Monsieur Régis Vallienne, Président du PETR soit le nouveau titulaire de la Licence.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de renouveler la demande et de désigner M. Vallienne titulaire de la licence.

### **1.11 Plan climat**

Depuis 2013, le Pays Vallée du Loir a initié une politique énergie-climat faisant l'objet d'un contrat territorial d'objectifs avec l'ADEME. Cette démarche a été renforcée en 2015 avec la volonté d'élaborer, à l'échelle des 7 EPCI de l'époque, une démarche de Plan climat-énergie territorial (PCET) volontaire. Un programme de 15 actions a été validé par les élus du Pays Vallée du Loir le 20 octobre 2016. Plusieurs de ces actions sont en cours de réalisation.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 (décret d'application en date du 28 juin 2016) a renforcé la place des territoires dans la politique énergie-climat, en instaurant notamment l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), aux objectifs et contenu plus ambitieux que les plans climat existants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire du PETR Pays Vallée du Loir comporte 3 EPCI (Pays Fléchois, Sud-Sarthe et Loir Lucé Bercé) de plus de 20 000 habitants. De ce fait, ces 3 communautés de communes doivent adopter un PCAET avant le 31 décembre 2018. Toutefois, la loi prévoit que le PCAET puisse être réalisé à l'échelle d'un territoire couvert par un SCoT si tous les EPCI concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCoT (article L229-26 du code de l'environnement). Compte tenu de la dynamique et la démarche de PCET volontaire initiées par le Pays, les EPCI membres du Pays ont souhaité poursuivre le travail engagé à la même échelle et ont délibéré pour transmettre la compétence « élaboration et mise en œuvre du PCAET » au PETR Pays Vallée du Loir.

#### **Le planning prévisionnel proposé est le suivant :**

- 2018
  - Mai : Information officielle de lancement du PCAET
  - Septembre/Octobre : présentation du diagnostic territorial enrichi et des enjeux (1 réunion de présentation par EPCI)
  - Novembre/décembre : réflexions sur la stratégie enrichie et les nouveaux objectifs (réalisation de 3 à 5 ateliers thématiques multi-acteurs)

- 2019

- Janvier : présentation du plan d'actions modifié et saisine de l'autorité environnementale
- Février : consultation du public (1 réunion publique de présentation par EPCI)
- Mars : dépôt du PCAET finalisé au Préfet de région et à la Présidente du Conseil régional
- Juin : Prise en compte des avis publics et approbation du PCAET en Comité Syndical.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer.

Ainsi, il est demandé au comité syndical :

- d'approuver l'engagement de la révision des actuels diagnostic, stratégie et plan d'actions du PCET approuvé en comité syndical le 20 octobre 2016 pour répondre à la réglementation en vigueur ;
- de lancer la démarche de Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir pour le compte des 3 EPCI qui le composent ;
- de valider les étapes d'élaboration (cf. calendrier prévisionnel) et de concertation (1 réunion/EPCI pour présenter de nouveaux éléments de diagnostic, réalisation de 3 à 5 ateliers thématiques pour enrichir la stratégie, 1 réunion publique/EPCI pour présenter et débattre sur le plan d'actions enrichi) ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la démarche.

***Point d'information sur le programme des Certificats d'Économies d'Énergie spécial TEPCV :***

Suite à sa labellisation TEPCV en février 2017 le PETR Pays Vallée du Loir porte un programme spécifique de CEE, primes financières attribuées sur des travaux de rénovation énergétique de bâtiments ou d'éclairage public. A ce jour, la somme de primes restante est de 110 000€. Ce programme se terminant le 31 décembre 2018, le Pays souhaite pérenniser son action via un accompagnement sur le dispositif classique des CEE. Le Président du Pays invite donc l'ensemble des collectivités du territoire à faire part de leurs projets de rénovation énergétique à la chargée de mission énergie-climat Amandine PERRIAUD.

A ce jour 790 628 euros de primes CEE ont été attribués à 31 communes et 1 communauté de communes du territoire.

### **1.12 Délibération sur la maquette financière de l'avenant NCR n°2**

Alors que la prorogation du NCR 2015-2018 et la sollicitation d'un avenant n°2 ont été validées par la Région, il est aujourd'hui demandé au comité syndical de délibérer sur la maquette financière constituée pour cet avenant n°2.

Cette maquette a été remise sur table, ayant été travaillée jusqu'au 23 mai prochain avant édition de la version définitive.

#### **Délibération du comité syndical sur la maquette financière remise sur table :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette maquette financière de l'avenant n°2 du NCR.

### **1.13 Désignation des membres du CODIR de l'OTVL**

Du fait du retrait de la commune de Cérans-Foulletourte, la composition du collège public du CODIR de l'OTVL doit être modifiée.

La Communauté de communes Sud Sarthe n'ayant pas encore délibéré pour nommer les nouveaux représentants, le Président propose que cette délibération soit reportée ultérieurement.

#### **La délibération est donc ajournée.**

### **1.14 Modification de la création de la régie de recettes et d'avances du PETR Pays Vallée du Loir.**

Afin de se conformer aux règles édictées par les finances publiques, il est souhaitable de modifier la régie afin de compiler les différents avenants pris au cours des dernières années et de spécifier les modalités de la régie d'avances et de recettes.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette modification.

## 2 Informations

### 2.1 Composition du collège 2 du CODIR de l'OTVL – porter à connaissance

Conformément à l'article 2 Chapitre 1 du titre II des statuts de l'OTVL, Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président en charge du tourisme, arrête la liste des membres du 2<sup>ème</sup> collège établie sur proposition des communautés de communes. Les sièges vacants seront pourvus ultérieurement.

#### **Communauté de communes du Pays Fléchois : 2 titulaires et 2 suppléants**

Monsieur	DE FREMICOURT	Hervé	La Flèche	Titulaire
Monsieur	COMPAIN	Laurent	La Flèche	Suppléant
Monsieur	CHAUVIÈRE	Daniel	Bazouges - Cré sur le Loir	Titulaire
Madame	FRANCOIS	Marine	La Flèche	Suppléant

#### **Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé : 2 titulaires et 2 suppléants**

Madame	MILLET LECOUR	Marie-Danièle	La Chartre sur le Loir	Titulaire
Madame	LELAIS	Francine	Loir en Vallée	Suppléant
Monsieur	VALSAINT	Jonathan	Montval sur Loir	Titulaire
Monsieur	ORY	Gilbert	Le Grand Lucé	Suppléant

#### **Communauté de communes Sud Sarthe : 2 titulaires et 2 suppléants**

Monsieur	HAMONIC	Daniel	Mayet	Titulaire
Madame	RENAUD	Brigitte	Aubigné-Racan	Suppléant
Monsieur	BRUNEAU	Vincent	Le Lude	Titulaire
Madame	MISTOUFLET	Claudine	Mansigné	Suppléant

#### **Communauté de communes Gâtine Choisille Pays de Racan : 1 titulaire et 1 suppléant**

Madame	HASLE	Paule	Neuvy le Roi	Titulaire
Monsieur	GAUVRIT	Laurent	Villebourg	Suppléant

#### **Communauté de communes Baugeois Vallée : 1 titulaire et 1 suppléant**

Monsieur	ERGAND	Joseph	Baugé en Anjou	Titulaire
Madame	JOUIS	Josiane	Baugé en Anjou	Suppléant

**Sièges pourvus 8 titulaires (8 suppléants).**

**Fait à Vaas le 24 mai 2018**  
**Le vice-président**  
**Guy-Michel CHAUVEAU**

## 2.2 Remplacement de Monique Rousseau, en attente de l'arrivée d'un nouvel agent

Mme Rousseau est partie en congés depuis le 05 mai au matin et sera en retraite à compter du 01 octobre prochain. Elle sortira donc des effectifs du PETR Pays Vallée du Loir à cette date.

A compter du 01 juillet, Mme Angéline Brossard (rédacteur territorial titulaire) prendra le poste de gestionnaire administrative et financière. Cette personne est actuellement en poste au Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Un délai de 2 mois est nécessaire à sa mutation.

En attendant l'arrivée de Mme Brossard, un accord a été trouvé avec le centre de gestion de la Sarthe et Mme Christelle Bouteloup va assurer le maintien du service « comptabilité / finance » tous les mercredis depuis le 16 mai jusque fin juin.

## 2.3 Présentation du Programme d'animations du PAH pour l'été 2018

Pour cette saison estivale, Sabine Delaunay, guide-conférencière pour le Pays d'art et d'histoire va assurer la majorité des visites et des ateliers.

Cette année, la saison commence dès le mois de juin avec des visites les dimanches après-midi au moulin de la Bruère à La Flèche les **03, 10, 24 juin et 01 juillet, à 15h et 16h**

### JUILLET et AOUT

**Les mardis soirs** : visites de villages aux lampions (La Chartre-sur-le-Loir, Le Lude, Luché-Pringé et Château du Loir)

**Les mercredis après-midi** : ateliers pour les enfants

**Les jeudis** : visite de la ville de La Flèche (visite apéro ou aux lampions)

**Les jeudis, vendredis, dimanches et lundis après-midi, 15h-16h-17h** : visite du moulin de la Bruère à La Flèche

### Programme détaillé :

Mardi 17 juillet à 21h15 - La Chartre-sur-le-Loir : visite aux lampions

Mercredi 18 juillet à 14h30 - La Flèche : Atelier « Lumières au théâtre de la Halle au Blé ! »

Jeudi 19 juillet à 21h15 - La Flèche : visite aux lampions

Vendredi 20 juillet à 14h30 - La Chartre-sur-le-Loir : rando canoë

Mardi 24 juillet à 21h15 - Le Lude : visite aux lampions

Mercredi 25 juillet à 14h30 - Luché-Pringé : atelier « Crée ton blason »

Jeudi 26 juillet à 19h - La Flèche : visite apéro-découverte de la ville

### Visites en prélude au FestiLoir :

Samedi 28 juillet à 18h30 - La Bruère-sur-Loir : Visite découverte de l'église saint-Martin

Dimanche 29 juillet à 16H30 - La Fontaine Saint-Martin : Visite découverte du village

Mardi 31 juillet à 18H30 – Pontvallain : Visite découverte du village

Mercredi 01 août à 18H30 - Lavernat : Visite découverte de l'église saint-Pierre

Vendredi 03 août à 18h30 - Cré sur Loir : Visite découverte du village

Samedi 04 août à 18H30 - Le Grand Lucé : Visite découverte du village

Mercredi 01 août à 14h30 – Loir en Vallée – Poncé sur le Loir - Moulins de Paillard : atelier MuMo

Jeudi 02 août à 21h – La Flèche : visite aux lampions

Mardi 07 août à 21h - Luché-Pringé : visite aux lampions

Mercredi 08 août à 14h30 – Le Lude : atelier taille de pierre

Jeudi 09 août à 19h – La Flèche : visite apéro découverte de la ville

Mardi 14 août à 20h30 - La Chartre-sur-le-Loir : visite aux lampions

Mercredi 15 août à 14h30 – Saint-Vincent-du-Lorouër : atelier peinture à l'œuf

Jeudi 16 août à 20h30 – La Flèche : visite aux lampions

Mardi 21 août à 20h30 – Montval-sur-Loir : visite aux lampions

Mardi 21 août à 14h30 - Bazouges-Cré-sur-Loir - rando canoë

Mercredi 22 août à 14h30 - Lhomme - La Richardière : atelier taille de pierre

## **2.4 Appel à candidatures pour Malices au Pays et FestiLoir 2019**

Afin de :

- Proposer des ateliers en amont des spectacles de Malices,
- Candidater aux subventions régionales pour FestiLoir,
- Améliorer l'organisation en amont,
- Sécuriser la programmation,

La commission Culture et Patrimoine souhaite solliciter les communautés de communes et communes dès juin 2018 pour les festivals 2019 (et en janvier 2019 pour Malices 2020). Celles-ci recevront donc prochainement un courrier de sollicitation ainsi que le dossier de candidature.

## **2.5 Présentation du bilan Malices au Pays 2018**

La quatrième édition de Malices au Pays a eu lieu du 13 février au 1<sup>er</sup> mars 2018. 7 communes ont accueilli cette nouvelle édition du Festival : Beaumont-sur-Dême, Crosnières, La Flèche, Lavenay, Le Grand-Lucé, Le Lude et Montval-sur-Loir. Des enfants de 25 communes ou communes déléguées du territoire en ont bénéficié. Le festival a de nouveau rencontré un grand succès avec 5 070 personnes accueillies :

- 3 570 spectateurs
- 1 053 participants aux ateliers
- 447 participants aux actions autour du festival (contes, cinéma, etc.)

Un bilan complet vous est présenté sur table.

## 2.6 Point d'avancement sur le Voyage Numérique

Suite au choix du scénario proposé par le Crabe Fantôme, un nouveau nom pour le projet est choisi par la commission : A la poursuite du temps caché. Le sous-titre est : Voyage numérique, poétique et ludique en Vallée du Loir.

Deux propositions ont été reçues par deux illustrateurs qui avaient été présélectionnés sur la base de leurs précédentes productions :

Karim Douis, qui travaille régulièrement avec Jérôme Fihey, le scénariste. Il a fait deux propositions de logo (voir pièce jointe). Devis : 1800€.

Christelle Leguen, avait créé l'affiche et le programme pour Malices au Pays 2017. Pas de proposition de logo. Devis : 1000€.

La commission a choisi de retenir la proposition de Karim Douis.

La charte graphique et le logo devraient être prêt courant juin, afin de préparer l'annonce du projet lors des journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre prochains.

Le scénario général a été affiné et le scénario site par site est en cours de création. Les box LIVDEO devraient être installées courant juin. Le travail sur le reconstitution 3D des bâtiments conventuels de Château L'Hermitage commence et la livraison est prévue pour mi-juillet. Elle sera présentée lors des Journées du Patrimoine.

## 2.7 Partenariat SIG départemental : les évolutions pour 2018

Depuis début 2017, le CD 72 et le PETR Pays Vallée du Loir ont noué un partenariat afin de mutualiser le développement d'applications cartographiques. C'est dans ce contexte qu'une application cadastre-urbanisme (ex-cadastre / PLU) a été déployée sur notre territoire. Celle-ci compte aujourd'hui une centaine d'utilisateurs. Afin de faire le point sur l'évolution de ce partenariat pour l'année 2018, voici en synthèse les étapes clés à retenir.

I) D'un point de vue institutionnel et administratif :

- Prolongement de l'expérimentation jusqu'au 30 septembre 2018
- Ouverture aux autres EPCI sarthois à partir du 1er octobre 2018
- COPIL du 12 juin 2018 qui validera :
  - Le modèle économique du projet avec la définition des clefs de répartition des coûts entre les partenaires
  - Le modèle de convention partenariale
- COPIL de mi-septembre qui dressera le bilan de l'expérimentation avant extension du dispositif à l'ensemble du département

II) D'un point de vue technique :

- Améliorations passées et à venir de l'application cadastre-urbanisme
  - Il est dorénavant possible, en un clic, d'éditer une note d'information d'urbanisme donnant toutes les règles d'urbanisme (type de documents d'urbanisme, zonage, servitudes d'utilité publique, ...) qui s'appliquent à la parcelle sélectionnée
  - La version tablette et smartphone de l'application est en cours de paramétrage, il y aura notamment une fonction de géolocalisation
  - Le développement d'un connecteur avec le logiciel ADS est actuellement à l'étude. Il devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année.

- Développement d'une application Zone d'Activités Economiques dont la version beta est prévue pour fin juin. Elle permettra, par exemple, de localiser les parcelles disponibles à l'installation d'entreprises sur le territoire.

Présentation est faite par Kevin Charlot qui rappelle qu'il y aura prochainement de nouvelles sessions de formation/remise à niveau sur l'outil.

L'application ZAE est une base pour les travaux du SCoT, qu'il est impératif de continuer à enrichir.

La période d'expérimentation touchant à sa fin, une participation financière à l'année va être demandée à compter du 01 janvier 2019.

Les premiers retours des usagers sont globalement très satisfaisants, même s'il y a encore une période de familiarisation à outil.

## **2.8 Charte Qualité Proximité : 4 premières adhésions**

Le 16 février dernier a eu lieu le premier comité de suivi de la Charte Qualité Proximité. Les membres du comité de suivi ont validé les 4 premières adhésions à la Charte Qualité proximité :

- avec 3 fleurs :
  - Le GAEC du Pis qui Chante (Thierry Gosselin, Jérôme Calmet et Olivier Lebert) à Villaines-sous-Lucé
- avec 2 fleurs :
  - Le Collège du Vieux Chêne (Romuald Meunier) à La Flèche
  - L'entreprise Ideal 72 (22 agriculteurs) à Requeil
  - Le GAEC des Courbes (Philippe et Christine Hautreux) à La Flèche

Les prochaines visites auront lieu au restaurant les mères cocottes à Beaumont/Dême, dans un collège à la Flèche, et au collège à Mayet.

*Le prochain comité de suivi aura lieu le mardi 10 juillet à 14 heures, salle de réunion, à Vaas*

Pour finir, M. le Président donne les informations concernant le bilan financier de la journée de lancement du Guide du Routard, le 10 avril dernier.

Le budget fixé à 5 000 € a été dépassé de 867,75 €. Ceci s'explique principalement par le nombre d'invitations envoyées (impression et affranchissement) et le nombre de convives présents (augmentation du coût du buffet).

## 3 Questions diverses

### 3.1 Dates à retenir :

**Vendredi 25 mai 2018** : Cette réunion est reportée au 10 juillet à 9h30

Réflexion sur ce que sera le PETR après 2020.

**Jeudi 28 juin 2018** à 17h30, Vaas : Soirée de présentation des semaines de rencontre et de travail avec les jeunes de la Mission Locale (initialement prévue le 14 juin)

**Mercredi 04 juillet 2018** à 14h00 – espace Ronsard au Lude : présentation du CTR 2020 (Contrat Territoire-Région) par M. Maurice PERRION - Président de la commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement » à la Région Pays de la Loire.

**Jeudi 05 juillet 2018** :

16h00 : bureau

18h00 : comité syndical – arrêt de projet du SCoT // délibération pour lancement du PIG « rénovation énergétique »